



Abus de faiblesse

Par hollandaisVolant

Bonjour (ou bonsoir), je me suis permis de vous contacter car j'ai subi un traumatisme dû à une personne malintentionnée et malhonnête.

Je ne sais pas si c'est par vous qu'il faut passer en premier lieu, c'est la première fois que je souhaite porter plainte de ma vie, donc veuillez m'excuser d'une probable maladresse.

J'ai été victime d'abus de faiblesse de la part d'une personne, je ne souhaite laisser ce qu'elle m'a fait vivre et subir impuni. Je ne souhaite pas agir de moi-même car ça serait contraire à mes valeurs et je n'ai jamais agi comme cela et je ne le ferais pas.

Etant étudiant dans le domaine de l'informatique, je n'ai aucune notion du droit et ce qu'il entoure.

C'est pour cette raison que je souhaite passer par un avocat afin de connaître mes droits et d'agir de la meilleure des manières selon les lois de notre pays.

Aujourd'hui suite à ce que cette personne m'a fait vivre et subir, mon état physique s'est dégradé?

J'aimerais, si possible, pouvoir connaître mes droits afin de pouvoir assigner cette personne en justice.

Merci beaucoup pour votre attention

Par kang74

Bonjour

Seul vous, pouvez porter plainte .

Seul vous devrez répondre de vos dires et apporter des preuves de vos dires .

Un avocat peut vous aider à mettre en place un peu vos idées , à trouver des éléments probants ... ou vous conseiller de ne pas porter plainte si votre dossier est trop mince .

Il ne faut pas dire , il faut prouver et savoir exposer son point de vue .

Vous parlez d'abus de faiblesse mais ne dites pas en quoi vous êtes vulnérable, ni en quoi vous avez subi un préjudice .

Un petit topo sur ce qui est vu comme abus de faiblesse :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35140]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35140 [url]

Vous pouvez aller à la maison de la justice et du droit pour une consultation gratuite et avoir les contacts pour poursuivre (ou pas) avec un avocat .

Par hollandaisVolant

Bonjour kang74,

Un grand merci pour votre réponse, la personne en question a usé de moi avec divers mensonges, j'ai en ma possession des photos et des vidéos qu'elle m'avait envoyé afin d'obtenir ce qu'elle souhaitais de ma personne. Une fois vulnérable, elle en a tirée parti afin de mettre au plus bas.

Physiquement, mon état s'est dégradé et j'ai des examens de santé le prouvant et je subi une perte conséquente de poids.

Puis j'ai encore en ma possession les photos et vidéos (osées) qu'elle m'envoyait pour parvenir à ses fins.

J'ai aussi plusieurs audios qui, selon moi, peuvent prouver que cette personne a été malveillante et a jouée avec mes émotions afin d'avoir ce qu'elle désire.

J'irai à la maison de la justice comme vous me l'avez conseillé.

Merci encore !

Par kang74

Je vous conseille de lire et de comprendre mon lien .

Qui dit abus de faiblesse, dit faiblesse au départ, c'est à dire un handicap, ou une vulnérabilité d'âge , ou à l'état de grossesse , etc

La naïveté, sauf handicap reconnu, n'est pas une faiblesse .

Je ne comprends pas bien non plus le lien entre votre état de santé actuelle : si vous n'allez pas bien il faut vous faire aider indépendamment d'un possible lien avec votre affaire .

Mais vous pouvez quand même prendre conseil à la maison de la justice et du droit, il peut y avoir escroquerie si transfert d'argent , on ne sait jamais .